

Dispositif

1. *Le pourvoi est rejeté.*
2. *La République hellénique est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 32 du 02.02.2013

**Ordonnance de la Cour (neuvième chambre) du 15 juillet 2014 — République hellénique/
Commission européenne**

(Affaire C-71/13 P) ⁽¹⁾

**(Pourvoi — FEOGA, FEAGA et Feader — Dépenses exclues du financement de l'Union européenne —
Dépenses effectuées par la République hellénique)**

(2014/C 315/41)

Langue de procédure: le grec

Parties

Partie requérante: République hellénique (représentants: I. Chalkias et E. Leftheriotou, agents)

Autre partie à la procédure: Commission européenne (représentants: D. Triantafyllou, H. Tserepa-Lacombe et A. Markoulli, agents)

Dispositif

1. *Le pourvoi est rejeté.*
2. *La République hellénique est condamnée aux dépens.*

⁽¹⁾ JO C 101 du 06.04.2013

**Ordonnance de la Cour (dixième chambre) du 3 juillet 2014 — République fédérale d'Allemagne/
Commission européenne**

(Affaire C-102/13 P) ⁽¹⁾

**(Pourvoi — Recours en annulation — Délai de recours — Validité de la notification d'une décision de la
Commission à la représentation permanente d'un État membre — Détermination de la date de cette
notification — Règlement de procédure de la Cour — Article 181 — Pourvoi manifestement non fondé)**

(2014/C 315/42)

Langue de procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: République fédérale d'Allemagne (représentants: T. Henze et J. Möller, agents)

Autre partie à la procédure: Commission européenne (représentants: R. Sauer et T. Maxian Rusche, agents)

Dispositif

1. *Le pourvoi est rejeté.*

2. La République fédérale d'Allemagne est condamnée aux dépens.

⁽¹⁾ JO C 164 du 08.06.2013

Ordonnance de la Cour (sixième chambre) du 19 juin 2014 (demande de décision préjudicielle du Naczelny Sąd Administracyjny — Pologne) — Henryk Teisseyre, Jan Teisseyre/Minister Skarbu Państwa

(Affaire C-370/13) ⁽¹⁾

(Renvoi préjudiciel — Article 18 TFUE — Citoyenneté de l'Union — Non-discrimination — Indemnisation pour la perte de biens immobiliers abandonnés en dehors des frontières actuelles de l'État membre concerné — Condition de citoyenneté — Absence de rattachement au droit de l'Union — Incompétence manifeste de la Cour)

(2014/C 315/43)

Langue de procédure: le polonais

Jurisdiction de renvoi

Naczelny Sąd Administracyjny

Parties dans la procédure au principal

Parties requérantes: Henryk Teisseyre, Jan Teisseyre

Partie défenderesse: Minister Skarbu Państwa

Dispositif

La Cour de justice de l'Union européenne est manifestement incompétente pour répondre à la question posée par le Naczelny Sąd Administracyjny (Pologne).

⁽¹⁾ JO C 291 du 05.10.2013

Ordonnance de la Cour (dixième chambre) du 17 juillet 2014 (demande de décision préjudicielle de l'Autorità per la Vigilanza sui Contratti pubblici di lavori, servizi e forniture — Italie) — Emmeci Srl/Cotral SpA

(Affaire C-427/13) ⁽¹⁾

(Renvoi préjudiciel — Article 53, paragraphe 2, du règlement de procédure de la Cour — Autorità per la Vigilanza sui Contratti pubblici di lavori, servizi e forniture — Article 267 TFUE — Notion de «jurisdiction nationale» — Incompétence de la Cour)

(2014/C 315/44)

Langue de procédure: l'italien

Jurisdiction de renvoi

Autorità per la Vigilanza sui Contratti pubblici di lavori, servizi e forniture

Parties dans la procédure au principal

Partie requérante: Emmeci Srl

Partie défenderesse: Cotral SpA